

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2017**

La 3ème séance du Conseil d'administration du Collège de Courtanvaux de l'année scolaire 2017-2018 s'est tenue le lundi 27 novembre 2017 sous la présidence de Madame LE GOURRIELLE Sylvie, Principale.

Le quorum étant atteint (17 personnes sur 24), la séance débute à 18 h 06

Mme Branjonneau, représentante des personnels atoss, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

1 – Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté sans modification

A – Affaires Pédagogiques

- Protocole dispositif « Devoirs faits »

B – Affaires Administratives et Financières

- Fonctionnement du Fond Social pour les cantines
- Tarifs des fluides
- Contrats
- Budget primitif 2018

2 – Adoption du procès-verbal du 07 novembre 2017

Le procès verbal du conseil d'administration du 07 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

A – Affaires pédagogiques

- Protocole du dispositif « Devoirs faits »

Madame La Principale présente pour information aux membres du conseil d'administration le protocole de ce dispositif national créé en juin 2017 et adapté au collège Courtanvaux (joint en annexe).

M. le Principal Adjoint précise que les premières séances ont débuté ce 27 novembre, après plusieurs concertations avec les enseignants pour planifier les créneaux horaires. A ce jour, 36 élèves volontaires sont inscrits et au cours de l'année, il faudra inciter des élèves qui en ont besoin.

Mme Besnier, représentante des parents d'élèves, demande quel est le rôle de l'accompagnateur. Il s'agit d'une aide aux devoirs encadrée par des enseignants, quelque soit la discipline. Il ne s'agit pas de rajouter du travail, mais de procurer un temps et un lieu propice aux élèves pour effectuer leurs devoirs. Cette aide aux devoirs ne s'adresse pas seulement aux élèves en difficulté.

B – Affaires administratives et financières

- **Fonctionnement du Fonds Social pour les cantines**

Suivant la circulaire n°2017-122 du 22 août 2017 du ministère de l'Education Nationale parue au Bulletin Officiel n°28 du 31 août 2017 :

Il est demandé l'avis des membres du conseil d'administration sur les critères et modalités mis en place pour l'attribution d'un fonds social des cantines. (Présentation du document)

Mme Rullaud, CPE, fait remarquer que les critères d'attribution de ce nouveau dispositif ne sont pas assez précis pour être objectifs et reflètent moins la réalité de la condition des familles.

Après débat, il est proposé de rajouter un point dans les modalités d'attribution, à savoir la constitution d'un dossier simple par l'assistante sociale, composé de pièces justificatives en fonction des critères sociaux et financiers des familles.

Adopté à l'unanimité.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **Tarifs des fluides – Prestations accessoires des logements**

Suite à l'information reçue par le service juridique du Rectorat, faisant état des tarifs préconisés par la direction régionale des finances publiques pour le calcul des prestations accessoires des logements. Les tarifs des fluides nous concernant, à compter du 1^{er} novembre 2017 sont :

Tarifs de l'électricité : 0,14€/KWH

Tarif de l'abonnement électricité : 8,40€/mois

Tarif de l'eau : 3,41€/m³

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **Contrats Service de restauration**

Le Département prend en charge pour l'année 2018 la plupart des contrats de contrôle et d'entretien. Toutefois il nous incombe de faire vérifier et d'entretenir certains matériels du service de restauration. Après contacts avec diverses entreprises, nous avons reçu plusieurs propositions et nous avons statué sur le moins-disant concernant :

- La vidange et nettoyage du bac à graisse, a été retenu pour 1 passage dans l'année 2018, la Société SUEZ pour un montant de 420,00 €

- La vérification annuelle des matériels de cuisine, 1 visite de contrôle et d'entretien dans l'année 2018, la SARL MSMB est retenue pour un montant de 1020,00 €

- Le nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine, 1 passage dans l'année 2018, a été retenu La société HEB pour un montant de 282,00 €

Pour ce dernier s'agissant d'un contrat pluriannuel, d'une durée de trois ans, il convient d'avoir l'accord du conseil d'administration.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat auprès de la société Hygiène Environnement Bretagne concernant l'entretien des hottes de cuisine, pour une durée de trois ans, d'un montant de 282,00 €

Adopté à l'unanimité.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget de l'exercice 2018**

Monsieur Le Gestionnaire présente le budget. Il est composé d'un service général et de deux services spéciaux.

Le service général est réparti en 3 services :

Le service AP qui regroupe les recettes et les dépenses des activités pédagogiques

Le service VE qui regroupe les recettes et les dépenses liées à la vie de l'élève

Le service ALO qui regroupe les recettes et les dépenses qui permettent le fonctionnement du collège pour les élèves et les membres de la communauté éducative.

Les services spéciaux concernent :

– Le service spécial SRH qui retrace les opérations liées au fonctionnement du service annexe d'hébergement.

– Le service spécial BN qui retrace les opérations liées aux bourses nationales.

Chacun des services est décomposé en « Domaines » puis en « Activités ».

Le budget reprend les orientations du Projet d'établissement et vise à permettre d'en atteindre les objectifs contractuels.

Particularités de ce budget :

Concernant la dotation de fonctionnement, une baisse de 5 484,00 €, suite à la prise en charge de certains contrats de contrôle et d'entretien par le Département.

Pour plus de clarté, les prévisions de recettes, en particuliers dans le service Activité Pédagogique présente les origines et le montant total de celles-ci, leurs utilisations étant détaillées dans les ouvertures de crédits (dépenses).

- Pour le Service Activités Pédagogiques

Une augmentation de 12 124.97 € du **Domaine VOYA**, davantage de séjours ont été programmés, compensée par : une participation des familles plus importante et pour les voyages mutualisés une quote-part reversée par le collège Jules Ferry.

- Pour le Service Vie de l'Elève

Une nouvelle ligne budgétaire, **Domaine CESC – Activité 0CESC**, pour un montant de 500,00 €, pour financer les différentes activités du CESC et du CVC.

Augmentation de la dotation compensatrice versée par le Département, pour les demi-pensionnaires/boursiers, elle passe de 0,55 cts par repas à 0,65 cts, **Domaine AIDE-Activité 2COMP**. Disparition de la Bourse du département pour les élèves externes/boursiers **2BDEX**

- Pour le Service Administration et Logistique

Baisse du **Domaine ADMIN-Activité 19CUI**, le personnel actuellement employé en CAE arrivant à terme au mois de mars 2018, le financement de l'aide pour le recrutement de ce personnel ne devrait pas être reconduit. Et nous n'avons pas la ressource nécessaire pour ce poste.

Baisse du **Domaine ENT-Activité 0Contrat**, pour la raison citée précédemment, concernant la reprise des contrats par le Département.

Baisse du **Domaine VIABI-Activité 0Gaz**, suite aux différentes régularisations au cours de l'année 2017, et grâce aux suivis particuliers des consommations liées à ce poste.

Utilisation du **Domaine OP-SPE Activités 0Amor** en dépense et du **Domaine OP-SPE 0NEUT** en recette, éléments des amortissements des matériels prévus en 2018, préconisé par le Rectorat pour la réalisation du Budget.

Dans l'étude du Service Administration, M. Comte, représentant des personnels enseignants, demande pourquoi les prévisions pour les frais administratifs sont plus importantes par rapport à 2017. Monsieur le gestionnaire précise que cette augmentation est due à un besoin plus important de certaines activités et à l'augmentation du prix de certains produits prévus en 2018 (exemple, le papier).

- Pour le Service Restauration-Hébergement

Des tarifs de restauration en hausse de 3 %, mais une baisse de 4 111,00 € du **Domaine Resto-Activités 0ELEVES**. En effet une diminution d'effectifs pour la rentrée de l'année scolaire 2018-2019, est à prévoir.

Mme Rossat, représentante des enseignants, demande pourquoi le montant prévu pour les achats de denrées est moins important. Monsieur le gestionnaire précise qu'il y aura moins d'élèves, donc moins de repas et moins d'achat de denrées alimentaires.

Mme Rullaud, CPE, demande si le prix à l'assiette peut être augmenté. Monsieur le Gestionnaire indique que ce sera le cas, suivant le résultat du compte financier 2017. Toutefois au vu du suivi de ce poste pour l'année 2017, il apparaît possible de passer la dépense par assiette à 1,80 € en janvier 2018.

Mme Rullaud, CPE, demande à quoi correspond la ligne Frais divers s'élevant à 500 €. Monsieur Le Gestionnaire explique que certains frais sont à envisager, comme par exemple les frais d'huissier, ainsi que d'autres charges qui avaient été prises sur le service Administration et Logistique qui sont davantage liées au Service Restauration.

La stabilité du Domaine **RESTO-Activité 0CONT**, la prise en charge de contrats supplémentaires pour le contrôle et l'entretien des matériels de restauration, est compensée par la non reconduction du contrat avec le Laboratoire Microsept, pour les analyses obligatoires en cuisine, cette charge étant réalisée gratuitement par le Département par le Laboratoire Inovalys.

- **Point sur les amortissements**

Monsieur Le Gestionnaire explique que cette année sont prévus au budget les amortissements, éléments préconisés par le Rectorat pour la réalisation du budget. Toutefois, ceci n'a aucune incidence financière, il s'agit d'une opération purement comptable.

Départ de Mme Lelong, conseillère départementale à 19 h 14

- **Pour le Service des Bourses Nationales** :

Les bourses nationales restent stables, augmentation des bourses par élève, mais diminution du nombre de boursiers, de 49 à 44.

Mme Rullaud, CPE, demande des précisions en ce qui concerne le résultat par service, à savoir les raisons pour lesquelles il y a une différence de - 2 450,61 € pour le total des services généraux et le total de la section de fonctionnement. Monsieur Le gestionnaire précise qu'il s'agit de la différence de la dotation aux amortissements et des amortissements neutralisés. Le budget reste financièrement équilibré en dépenses et en recettes.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration de voter la répartition du budget de l'exercice 2018

Adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 16

La Principale,

Sylvie LE GOURRIELLEC



La Secrétaire,

Mireille BRANJONNEAU

